

Le budget prévisionnel de la commune a été présenté lundi, lors du conseil municipal. L'achat du presbytère sera l'investissement principal de 2022.



L'acquisition du presbytère sera le principal investissement de 2022. |

Le Courrier de l'Ouest

Publié le 17/12/2021 à 05h32

[Lire le journal numérique](#)

Le débat d'orientation budgétaire était lundi au programme du dernier conseil municipal de l'année.

David Echelard, adjoint aux finances, a présenté le budget prévisionnel 2022. « **En matière de fonctionnement, le budget a été construit toujours sans augmentation des taux d'impositions** », a-t-il précisé. S'élevant à 2,340 millions €, ces recettes laissent apparaître une capacité d'autofinancement de 300 000 € par rapport aux dépenses qui s'élèvent à deux millions €.

La commune dispose d'un programme pluriannuel d'investissements (PPI). Cet outil permet d'envisager les investissements principaux qu'il conviendra de réaliser dans les années à venir. L'investissement prioritaire sera celui de l'acquisition du presbytère. Grâce au PPI l'achat de 485 000 € est approvisionné en 2022 et les travaux de rénovation, de réaménagement avec le centre bourg sont déjà budgétisés sur les années suivantes. « **Cela permet de voir venir et d'anticiper les modalités financières qui ne sont pas encore connues à ce jour. Le développement de la commune se fait donc de façon harmonieuse** », a ajouté David Echelard.

Le prévisionnel des dépenses d'investissement représente un total de 1,192 million d'euros pour, entre autres, des travaux de protection sur le terrain de foot qui a été ravagé par les sangliers, des travaux d'isolation de bâtiments communaux préconisés par le programme du Syndicat intercommunal d'énergies du Maine-et-Loire, les agrandissements de l'espace périscolaire et de la maison médicale.

### Transfert des compétences voirie et subventions

Angers Loire Métropole va reprendre les compétences voirie et eaux pluviales de la commune en matière de création, aménagement, entretien et gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022. « **Nous dépendrons du secteur de Montreuil-Juigné et nous espérons pouvoir obtenir une attribution de compensation de 85 000 € par an grâce à la notation de 8.6/10 pour l'état des rues de Saint-Lambert-la-Potherie.** »